



Contester une reponse a une demande d'augmentation

Par **Iéa24**, le **04/04/2012** à **15:23**

Bonjour,

fin 2011, ma direction et les delegues syndicaux ont reussis a s accorder sur :

-augmentation de la prime pour tous

-augmentation collective de 0,8%

-[fluo]augmentation individuelle donnant priorité aux "juniors" sur la base de 1,2% de la masse salariale à repartir[/fluo]

de ce fait, j ai donc fait une demande d augmentation de salaire par courrier et la direction m a repondu 3 mois et demi apres qu'ils me confirmaient avoir beneficié d une augmentation de 0,8%.

La reponse est hors sujet ! puisque je demandais une augmentation individuelle et on me parle de la collective ... !

J ai donc préparer une lettre de relance mais je voudrais connaitre mes droits a ce sujet.

Je precise que je travail la bas depuis 3 ans et qu une collegue arrivee il y a moins d un an , a environ 100€ de + que moi ...

Merci a ceux qui pourront m apporter une réponse

Léa

Par **pat76**, le **04/04/2012** à **19:09**

Bonjour

Que faut-il entendre par le terme "juniors" indiqué dans la clause de l'augmentation individuelle?

Par **léa24**, le **05/04/2012** à **17:50**

d'après ce qu'on m'a dit, ça concerne le personnel en poste depuis moins de 5 ans (dont je fais partie)

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **17:54**

Bonjour

Vous avez des délégués dans la société, vous leur soumettez la situation qu'il devraient pouvoir régler rapidement auprès de votre employeur.

Ils ont été élus justement pour ce genre de situation.